Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-04_20260227-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe
	Dominique SICHER, 2e adjoint
	Marion REGLER, 3e adjointe
	Stéphane MORLEVAT, conseiller
	François-Yves LE THOMAS, conseiller
	Jean-Philippe OUTIN, conseiller
	Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère
	Aymeric LAMY, conseiller
	Jean-Luc LE PACHE, conseiller
	Dominique THORMANN, conseiller
Secrétaire de séance :	**Stéphane MORLEVAT, conseiller**

4. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES-D'ARMOR

Le maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor au sujet du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds est l'un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Il apporte aux personnes en difficultés les aides sous forme de prêts et de secours pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir. Il permet également la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Dans le cadre des nouveaux contrats de territoire avec le Département, la commune s'engage à contribuer au FSL sur la base de 0,50 € par habitant (population DGF n-1).

Pour 2026, la contribution de la commune est fixée à 568,00 € (1 136 habitants DGF en 2025)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-04_20260227-DE

- **APPROUVER** le versement de la contribution d'un montant de 568,00 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2026.
- **DIRE** que les crédits sont ouverts au chapitre 65 article 65574 du budget principal de la commune de l'Ile de Bréhat.

A ILE DE BREHAT, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane MORLEVAT

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BRÉHAT (Côtes-d'Armor)